



ARRETÉ MUNICIPAL

Portant réglementation de l'utilisation des terrains de football principal et annexe de « la Rabine » le DIMANCHE 22 JANVIER 2023

Le Maire de la commune de LANDAUL

Vu le code des Communes,

Vu les mauvaises conditions climatiques qui sévissent sur notre région depuis plusieurs jours et de la qualité du terrain il convient en de telles circonstances de réglementer l'utilisation des terrains de sports,

ARRETÉ

ARTICLE 1 : il est interdit de pratiquer le match de football pour l'équipe réserve toute la journée le :

DIMANCHE 22 JANVIER 2023

Sur les terrains de football de « la Rabine », terrain principal et terrain annexe, ceux-ci étant impraticables en raison des intempéries.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise aux :

- Président du Club de Football Landaul Sport
- District de Football du Morbihan

A Landaul, le 21 janvier 2023

Le Maire,
Dominique OLLIVIER-FRANKEL